

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

MESURES D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE – RÉSEAU ARTÉRIEL À
L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet vise à mettre en œuvre les actions prévues dans le plan d'action 2021-2024 en matière d'accessibilité universelle en collaboration avec le RTC. Le projet comprend les services professionnels et techniques ainsi que le personnel d'appoint pour réaliser des études, la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, les travaux d'installation de puisards ainsi que de conduites d'égout et d'aqueduc, le déplacement des poteaux et des conduits souterrains des compagnies d'utilités publiques, l'installation d'un système d'éclairage, la modernisation et l'installation des signaux lumineux, l'installation de panneaux de signalisation statique et dynamique, le marquage, les travaux de construction de bordures, de trottoirs et d'aménagement modérateurs de la circulation, la réfection de la chaussée et de trottoirs, la construction de dalles pour abribus, les aménagements paysagers, la communication avec les usagers de la route ainsi que l'acquisition d'immeubles et de servitudes.

2. Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

3. Le projet décrit aux articles 1et 2 est localisé sur le territoire de la Ville de Québec dans l'exercice de ses compétences d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

4. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 4 500 000 \$.

Total : 4 500 000 \$

Annexe préparée le 15 novembre 2022 par :

Marc des Rivières, directeur
Service du transport et de la mobilité intelligente